DREAL NORMANDIE

SCHEMA DE PROCEDURE DE CREATION D'UNE RESERVE NATURELLE NATIONALE

DEBUT

PHASE 1

Un **rapport scientifique** attestant l'intérêt écologique/géologique du site

Avis du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Normandie

Etablissement d'un **dossier <u>d'avant-projet</u>** intégrant les aspects socio-économiques

Réunions d'échanges sur les enjeux, le périmètre,la réglementation, la gestion avec les acteurs concernés (administrations et EPA, élus, représentants des usagers, (agriculteurs, chasseurs, pêcheurs, associations...)

Déc. 2021 — Consultation du **CNPN** (Commission Aires Protégées) sur l'opportunité du projet

Janv. 2021 — Décision du Ministre : si avis favorable

Examen du projet de décret en lien avec le Ministère en charge de l'Écologie

PHASE 2

Notification au **Préfet de Département** d'une demande de lancement d'une **enquête publique** et des **consultations locales réglementaires**

Eté 2022

Enquête Publique (durée mini 15 j + 1 mois)

Consultations Réglementaires
Administrations
Collectivités territoriales
(durée 3 mois)

Consultations locales Facultatives
(E.P.C.I. concernés, représentants des usagers, acteurs concernés (agriculteurs, chasseurs, pêcheurs, associations
activités du tourisme, du sport, etc.

Synthèse des avis des consultations et de l'enquête publique

Dernières consultations locales

CDNPS 14
(Commission départementale de la nature, des paysages et des sites)
Durée max 6 mois

Déc. 2022 — Envoi du dossier au Ministre

PHASE 3

PROCEDURE NATIONALE

Consultation pour avis du CNPN
(commission aires protégées)

Consultation **pour accord** des ministres chargés
du domaine de l'État, de la défense, de la mer et de l'aviation civile

Consultation **pour avis** des ministres chargés :
de l'agriculture, du budget, de l'urbanisme, des transports
de l'industrie et des mines

Délai 3 mois

Juin 2023

Prise en compte des avis conformes
et avis simples

PHASE 4

Consultation du **Conseil d'État**

Avis défavorable d'un propriétaire
ou propriétaire non identifié

Instruction - avis

Signature du décret par le(s) Ministre(s)
Envoi aux services du Premier ministre
et publication au Journal Officiel

Notification par la Direction
de l'Eau et de la Biodiversité
du MTES

FIN

Déc. 2023

Mesures de publicité
Notification aux propriétaires